



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr. générale
26 octobre 2023
Français
Original : anglais

**Organe subsidiaire de conseil scientifique
et technologique**

Cinquante-neuvième session

Émirats arabes unis, 30 novembre-6 décembre 2023

Point 3b) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives à l'adaptation

**Rapport du Comité de l'adaptation et examen
des progrès accomplis par le Comité,
de son efficacité et de son fonctionnement**

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquante-neuvième session

Émirats arabes unis, 30 novembre-6 décembre 2023

Point 12b) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives à l'adaptation

**Rapport du Comité de l'adaptation et examen
des progrès accomplis par le Comité,
de son efficacité et de son fonctionnement**

Rapport du Comité de l'adaptation*

Résumé

Le présent rapport rend compte des travaux menés par le Comité de l'adaptation entre octobre 2022 et octobre 2023. On y trouvera les principales réalisations du Comité au cours de la période considérée et des informations relatives aux questions d'organisation et de procédure, s'agissant notamment des réunions tenues et des changements intervenus dans la composition du Comité et parmi ses coprésidents. Les auteurs y passent en revue les progrès accomplis par le Comité dans l'exécution de son plan de travail modulable pour 2022-2024 dans les domaines suivants : promotion de la cohérence globale, sensibilisation, communication et échange d'informations, et fourniture d'un appui technique et d'orientations aux Parties pour la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation et l'examen des progrès réalisés dans ce domaine. Le rapport contient en outre des recommandations pour examen par la Conférence des Parties et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Abréviations et acronymes

CET	Comité exécutif de la technologie
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
GCE	Groupe consultatif d'experts
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
Groupe de facilitation	Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones
LEG	Groupe d'experts des pays les moins avancés
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
PNA	plan national d'adaptation
programme de travail de Nairobi	Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements
Réseau mondial pour les PNA	Réseau mondial pour les plans nationaux d'adaptation
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa dix-septième session, la Conférence des Parties (COP) a décidé que le Comité de l'adaptation (le Comité) fonctionnerait sous son autorité et sa direction, qu'il lui rendrait compte et qu'elle devrait décider des politiques du Comité conformément aux décisions pertinentes. Elle a demandé au Comité de lui faire rapport chaque année, par l'intermédiaire des organes subsidiaires, sur ses activités, l'exercice de ses fonctions, ses orientations, ses recommandations et toute autre information pertinente découlant de ses travaux et, le cas échéant, sur les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (la Convention), pour examen par ses soins¹.

2. À sa première session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a décidé que le Comité concourrait à l'application de l'Accord de Paris².

B. Objet du rapport

3. Le présent rapport annuel contient des informations relatives aux travaux menés par le Comité entre octobre 2022 et octobre 2023 et des recommandations pour examen par la COP à sa vingt-huitième session et par la CMA à sa cinquième session. Il doit être complété par une infographie³ concise destinée à présenter concrètement ces travaux et à rendre les informations à ce sujet accessibles à un plus large public.

C. Mesures que pourraient prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

4. Les organes subsidiaires sont invités à examiner les informations figurant dans le présent rapport.

II. Faits marquants

5. Au cours de la période considérée, le Comité a **favorisé la mise en œuvre, de façon cohérente, d'une action renforcée en matière d'adaptation** dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris, y compris au niveau régional et multilatéral et au moyen d'activités visant à :

a) Fournir des informations sur l'état d'avancement des mesures d'adaptation prises par les Parties grâce à l'établissement de **profils de pays interactifs en ligne**, qui seront régulièrement mis à jour sur la base des informations communiquées par les Parties ;

b) Organiser des **ateliers régionaux** pour encourager les échanges avec les principaux acteurs régionaux concernant les solutions régionales et transfrontalières, les bonnes pratiques, les initiatives, les priorités et les besoins ;

c) Préparer le prochain **forum de l'adaptation** devant se tenir en 2024, qui sera éclairé par les travaux du Comité, notamment dans le cadre des activités décrites dans les alinéas a) et b) du paragraphe 5 ci-dessus.

¹ Décision 2/CP.17, par. 95 et 96.

² Décision 11/CMA.1, par. 1. Les décisions 9/CMA.1, 11/CMA.1, 19/CMA.1 et 1/CMA.2 prescrivent d'autres activités devant être menées par le Comité en vue de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de Paris.

³ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/632773>.

6. Le Comité a publié un document technique sur l'élaboration et l'application de **systèmes de suivi et d'évaluation** aux niveaux national et infranational, qui récapitule les difficultés et les possibilités et présente des conclusions en s'appuyant sur des exemples de bonnes pratiques et des travaux techniques qu'il a menés précédemment. Sur la base de ces travaux et des contributions des Parties et des experts, le Comité a continué à collaborer avec ses partenaires à une publication qui fournira un appui technique et des orientations afin d'aider les Parties à mettre en place ou à renforcer des systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage dans le cadre des plans nationaux d'adaptation (PNA).

7. Sur la base de la Boîte à outils pour un processus d'élaboration et de mise en œuvre de plans nationaux d'adaptation (PNA) qui répond aux questions de genre, et conformément à la priorité définie dans le programme de travail de Lima relatif au genre, à savoir renforcer l'intégration des questions de genre dans les travaux des organes constitués au titre de la Convention, du secrétariat et d'autres entités et parties prenantes des Nations Unies en vue d'une exécution cohérente des mandats et des activités se rapportant au genre, le Comité a publié une note d'orientation sur les bonnes pratiques visant à mettre au premier plan et à **intégrer les mesures d'adaptation tenant compte des questions de genre dans les stratégies relatives au climat**, ainsi que sur les progrès accomplis et les enseignements à retenir, en tenant compte des différents contextes nationaux et valeurs culturelles. Le Comité, qui a déjà décidé de prendre en compte la dimension de genre dans toutes ses activités, a redoublé d'efforts dans ce domaine.

8. Le Comité a poursuivi sa collaboration systématique avec d'autres organes constitués au titre de la Convention et de l'Accord de Paris actifs dans le domaine de l'adaptation et les a invités à appuyer les efforts de **l'équipe spéciale des PNA** pour améliorer encore les mesures d'adaptation, notamment en participant à un **dialogue afin de combler les lacunes des pays en développement en matière de capacité d'accès au financement de l'adaptation**⁴.

9. Le Comité a participé au **programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation** en assistant au sixième atelier organisé dans ce cadre et a apporté des contributions à la troisième réunion du dialogue technique du premier bilan mondial, qui s'est tenue pendant la cinquante-huitième session des organes subsidiaires.

III. Questions d'organisation et de procédure

A. Réunions et manifestations

10. Le Comité a tenu sa vingt-troisième réunion du 7 au 10 mars 2023 et sa vingt-quatrième réunion du 10 au 13 octobre 2023, à Bonn dans les deux cas. Les réunions ont été organisées en présentiel, avec possibilité de participation en ligne. Elles étaient ouvertes aux observateurs et ont été diffusées en direct sur YouTube⁵. Outre l'organisation, en tant que de besoin de visioconférences pour faire avancer les travaux sur des questions précises entre les sessions, le Comité a instauré la pratique d'envoyer tous les mois à ses membres, par courrier électronique, des informations actualisées et d'organiser toutes les deux semaines de brèves visioconférences. À sa vingt-quatrième réunion, il a décidé de faciliter davantage la coordination intersessions entre ses membres, et les groupes de travail internes ont été réorganisés et fusionnés pour mener à bien les tâches prévues dans son plan de travail.

⁴ Voir le document AC24/INFO-CN/5A du Comité de l'adaptation, disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/632430>.

⁵ Tous les documents, présentations, liens YouTube et résumés des résultats pour chaque point de l'ordre du jour sont disponibles aux adresses suivantes : <https://unfccc.int/event/AC-23> (pour la vingt-troisième session du Comité) et <https://unfccc.int/event/AC-24> (pour la vingt-quatrième session du Comité).

11. Le Comité a organisé les manifestations et ateliers ci-après au cours de la période considérée, lesquels sont présentés en détail plus loin dans le présent rapport :

- a) Deux manifestations pendant la vingt-septième session de la COP (voir les paragraphes 28 à 45 ci-après).
- b) Une manifestation pendant l'Expo PNA 2023 (voir le paragraphe 60 ci-après) ;
- c) Une manifestation pendant la conférence « Adaptation Futures 2023 » (voir le paragraphe 63 ci-dessous) ;
- d) Quatre ateliers régionaux tenus à l'occasion de la Semaine mondiale de l'adaptation en République de Corée et des semaines régionales du climat en Afrique, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes en 2023.

B. Présidence et composition du Comité⁶

12. Mariam Allam (Égypte) et Shella Biallas (États-Unis d'Amérique) ont été élues⁷ à la vingt-troisième réunion du Comité pour leur deuxième mandat en tant que coprésidentes du Comité. En juillet 2023, Shella Biallas a démissionné et Giuliana Torta (Italie) a été élue à la vingt-quatrième réunion du Comité en tant que nouvelle Coprésidente.

13. Abdulaziz Alamri (Arabie Saoudite) a été élu pour la première fois à la vingt-septième session de la COP. Pallavi Sherikar (États-Unis) a remplacé Shella Biallas en tant que membre en juillet 2023. Les mandats de Vladimir Kattsov (Fédération de Russie) et d'Iryna Trofimova (Ukraine) ont pris fin avant la première réunion du Comité en 2020 et 2023 respectivement, et la désignation de candidats à ces postes est en attente⁸. Ces membres exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

14. Lorsqu'il a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres, le Comité a rappelé le paragraphe 101 de la décision 2/CP.17, dans lequel il est précisé que les membres siègent à titre personnel.

C. Participation des observateurs

15. Le Comité encourage la participation active d'observateurs à ses réunions. Les observateurs apportent une expérience et des compétences qui éclairent les débats, et leur mobilisation est essentielle à l'avancement des travaux du Comité et à la réalisation de ses objectifs, à savoir créer des synergies et maintenir la cohérence des mesures d'adaptation prises par différents groupes de parties prenantes, à tous les niveaux. Même si les réunions en présentiel sont généralement plus propices à la collaboration avec les observateurs, la possibilité d'y participer en ligne permet à un plus grand nombre d'observateurs d'y assister, car ils ne sont pas soumis à des restrictions de voyage ou à la limitation du nombre de places ; les observateurs qui ne peuvent pas assister aux réunions en personne sont donc encouragés à participer aux débats en ligne⁹.

IV. Progrès réalisés dans l'exécution du plan de travail du Comité de l'adaptation

16. Le Comité a été créé pour promouvoir la mise en œuvre de manière cohérente d'une action renforcée pour l'adaptation, notamment sous la forme d'un appui technique, d'orientations, d'informations sur l'état d'avancement des mesures d'adaptation et de

⁶ Voir la liste des membres du Comité à l'adresse suivante : <https://webcms.unfccc.int/Adaptation-Committee#Membership>.

⁷ Décision 2/CP.17, par.108, et décision 16/CP.19, par. 6 et 7.

⁸ Décision 2/CP.17, par. 106 c).

⁹ À la vingt-troisième réunion du Comité, 23 observateurs ont participé en personne et 70 en ligne. À la vingt-quatrième réunion, 12 observateurs ont participé en personne et 33 en ligne.

recommandations aux Parties. Il collabore avec d'autres organes constitués et entités créées au titre de la Convention et l'Accord de Paris afin de s'assurer que les travaux relatifs à l'adaptation qu'ils mènent dans le cadre de leurs mandats et portefeuilles respectifs se déroulent selon une approche stratégique et systématique. Le Comité favorise également la cohérence et la synergie en matière d'adaptation avec les organisations nationales, régionales et internationales, les réseaux et d'autres institutions. Il s'acquitte de ses mandats dans le cadre d'un plan de travail triennal modulable où sont inscrits les objectifs stratégiques décrits dans la présente section.

17. À sa vingtième réunion, le Comité a adopté son plan de travail pour 2022-2024, étant entendu que celui-ci devait être suffisamment modulable pour que les résultats pertinents des futures sessions de la COP et de la CMA puissent y être incorporés, ainsi que les résultats de ses travaux, selon leur évolution. À sa vingt-sixième session, la COP a accueilli favorablement le plan de travail¹⁰, qui est disponible en version intégrale et sous forme de résumé¹¹. À sa vingt-quatrième réunion, le Comité a mis à jour son plan de travail actuel, afin de tenir compte des nouveaux mandats qui lui ont été confiés par la COP, à sa vingt-septième session, et par la CMA, à sa quatrième session, et des progrès réalisés dans l'exécution du plan de travail jusqu'à présent.

A. Promotion de la cohérence globale et de la collaboration

1. Cohérence et collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention et de l'Accord de Paris

18. Le Comité collabore avec d'autres organes constitués et entités créées au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, notamment le Groupe consultatif d'experts (GCE), le Centre-Réseau des technologies climatiques, le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (Groupe de facilitation), le Fonds vert pour le climat (FVC), le Groupe d'experts des PMA (LEG), les partenaires du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (programme de travail de Nairobi), le Comité de Paris sur le renforcement des capacités (Comité de Paris), le Comité permanent du financement (CPF), le Comité exécutif de la technologie (CET) et le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (Mécanisme international de Varsovie), ainsi qu'avec ses groupes d'experts thématiques. Il travaille également en collaboration avec les entités fonctionnelles du Mécanisme financier.

19. Le Comité invite les organes constitués à ses réunions ordinaires et aux réunions intersessions de ses groupes de travail afin d'échanger des informations et de coordonner les activités en matière d'adaptation ou de collaborer aux activités des organes constitués. Afin d'améliorer la collaboration et de renforcer la cohérence des plans de travail, il a consacré une journée, à sa vingt-troisième réunion, et une demi-journée, à sa vingt-quatrième réunion, à un échange approfondi d'informations avec les organes et entités susmentionnés sur leurs travaux en matière d'adaptation et a recensé dans leurs plans de travail respectifs un ensemble de questions qui pourraient être traitées conjointement ou de produits pour lesquels des contributions ou des examens mutuels seraient bénéfiques. Afin d'organiser la collaboration de manière plus systématique, il a été décidé, entre autres, d'élargir la composition de l'équipe spéciale des PNA (voir les paragraphes 57 à 61 ci-après) et d'échanger régulièrement des informations sur les synergies et les possibilités de collaboration, sur la base des plans de travail respectifs, pour éviter les chevauchements et pour s'appuyer sur les informations, les orientations et le matériel de formation disponibles.

20. En 2023, le **dialogue avec d'autres organes constitués**, qui s'est déroulé en deux parties, portait principalement sur les lacunes en matière de capacités des pays en développement à accéder au financement de l'adaptation. La première partie s'est tenue le 10 juillet 2023 et a réuni les organes constitués menant des activités en matière d'adaptation.

¹⁰ Décision 2/CP.26, par.3.

¹¹ Voir <https://unfccc.int/process/bodies/constituted-bodies/adaptation-committee-ac/workplan>.

Le Comité et le LEG ont présenté les travaux qu'ils avaient menés afin de recenser les lacunes et les besoins dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA et de déterminer la manière d'y répondre, en particulier s'agissant de l'accès au financement de l'adaptation. Les représentants des organes constitués ont réfléchi à la manière dont ils pouvaient, dans le cadre de leurs travaux respectifs, contribuer à combler les lacunes recensées en matière de capacités d'une manière cohérente et synergique¹². La deuxième partie mobilisera un public plus large, y compris les Parties et les prestataires d'appui, autour du même thème. À sa vingt-quatrième réunion, le Comité a demandé au secrétariat de revoir la note de cadrage établie pour la réunion et de s'atteler à planifier la deuxième partie du dialogue¹³, en tenant compte de ses observations et propositions et de celles faites par les autres organes constitués menant des activités en matière d'adaptation au cours de la première partie. Il a également demandé au secrétariat de collaborer avec les autres organes constitués menant des activités en matière d'adaptation dans le cadre de la planification.

21. Le Comité collabore avec les autres organes constitués dans le cadre de groupes de travail qui se réunissent périodiquement, notamment l'équipe spéciale des PNA (voir les paragraphes 57 à 61 ci-après) et le groupe de travail conjoint du Comité et du LEG sur les méthodes à utiliser, pour examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui¹⁴, en collaboration avec le CPF (voir les paragraphes 50 à 52 ci-après).

22. Au cours de la période considérée, le Comité a contribué à diverses réunions relatives à l'adaptation tenues par d'autres organes constitués, notamment de réunions du GCE, du Groupe de facilitation, du LEG, du Comité de Paris, du CPF, du CET et du Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC) et du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, ainsi qu'aux travaux organisés dans le cadre du programme de travail de Nairobi et du programme de travail Glasgow-Charmed el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation.

2. Cohérence et collaboration avec les organisations

23. Le Comité recourt au réseau des partenaires du programme de travail de Nairobi comme canal de communication avec un large éventail d'organisations. Comme le SBSTA l'y a invité¹⁵, il formule en tant que de besoin des conseils sur l'exécution des mandats pertinents du programme de travail de Nairobi et sur les possibilités d'harmoniser les activités, conseils communiqués au Président du SBSTA et figurant dans le rapport annuel du programme de travail de Nairobi que cet organe examine. Le Comité reçoit des mises à jour périodiques orales sur les connaissances et les informations fournies par les partenaires du programme de travail de Nairobi à l'appui de ses travaux, ainsi que sur les derniers résultats des activités menées dans le cadre de l'Initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation. Aux vingt-troisième et vingt-quatrième réunions, les membres du Comité ont remercié le secrétariat pour sa présentation du programme de travail de Nairobi et ont pris note des possibilités offertes dans ce cadre en matière d'appui aux activités du Comité relatives aux connaissances¹⁶. L'exposé présenté à la vingt-quatrième réunion du Comité décrivait des possibilités de coopération supplémentaires, notamment au niveau régional, par exemple dans le cadre de l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation, en s'inspirant du Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités dans le cadre du programme de travail de Nairobi, ou en contribuant à une manifestation du programme de Nairobi sur les systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage ayant trait à l'ensemble des mesures d'adaptation et d'appui à l'adaptation, y compris l'adaptation porteuse de transformations. Les membres du Comité ont estimé que le programme de travail de Nairobi était utile pour la diffusion des documents produits par le Comité.

¹² Les actes sont disponibles à l'adresse : unfccc.int/event/dialogue-on-add-dev-county-gaps-in-access-adap-fund-conv-ac.

¹³ La note de cadrage est disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/630647>.

¹⁴ Mentionné dans l'article 7, par, 14 c) de l'Accord de Paris.

¹⁵ FCCC/SBSTA/2018/4, par. 19.

¹⁶ L'exposé est disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/627246>.

24. Le Comité a présenté ses travaux à l'occasion d'une activité prescrite sur les méthodes d'évaluation des besoins d'adaptation organisée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) le 8 novembre 2022¹⁷. Cette manifestation visait à donner effet au paragraphe 17 de la décision 11/CMA.1, où le Comité était prié, avec le concours du Groupe de travail II du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, selon qu'il convenait, d'établir un document technique sur les méthodes d'évaluation des besoins d'adaptation et leur application, ainsi que sur les lacunes, bonnes pratiques, enseignements tirés et directives.

25. Le Comité a également contribué à des conférences et réunions régionales, telles que les semaines régionales du climat 2023 et l'atelier régional 2023 de LEDSLAC¹⁸, réseau d'organisations et de personnes œuvrant à la promotion, à la conception et à l'application d'une stratégie de développement à faible taux d'émission en Amérique latine et dans les Caraïbes.

3. Collaboration transfrontalière et multinationale en matière d'adaptation

26. Le Comité est l'organe principal chargé par la Convention et l'Accord de Paris de promouvoir la cohérence et la synergie des mesures d'adaptation, de donner des orientations en matière d'adaptation et de renforcer les échanges avec les organisations nationales, régionales et internationales, les réseaux et d'autres institutions.

27. En 2023, le Comité a recensé les mesures transfrontalières et multinationales dans le domaine de l'adaptation et les possibilités que celles-ci offraient, et a fait des propositions visant à renforcer la collaboration. À cette fin, il a mené plusieurs activités, parmi lesquelles :

- a) La fourniture d'informations sur l'état d'avancement des mesures d'adaptation prises par les Parties par l'intermédiaire des profils de pays interactifs en ligne ;
- b) La participation à des ateliers régionaux (voir également le chapitre IV.A.3 b) ci-après), dans lesquels il a recueilli des informations collectées au moyen d'enquêtes régionales menées dans toutes les régions et a invité les organisations à apporter leur contribution ;
- c) L'organisation du prochain forum de l'adaptation, prévu en mars 2024¹⁹.

a) État d'avancement des mesures d'adaptation prises par les Parties

28. Lors d'une manifestation de lancement organisée à la vingt-septième session de la COP²⁰, le Comité a fourni des informations initiales sur le travail qu'il effectue afin de suivre l'état d'avancement des mesures d'adaptation prises par les Parties. Pour ce faire, il a élaboré des profils de pays interactifs en ligne qui permettent d'observer l'état d'avancement des mesures dans chaque pays et de mettre en avant les mesures prises tout au long du cycle d'adaptation. Les profils seront établis exclusivement à partir des informations disponibles dans les rapports nationaux et les communications soumises au titre de la Convention, accessibles par l'intermédiaire d'un outil interactif en ligne et régulièrement mises à jour. Les Parties seront informées de l'avancement de l'élaboration des profils nationaux et des modalités de validation, et la mise à jour des informations recueillies sera faite en coordination avec les points de contact pour l'adaptation des Parties et les centres de liaison nationaux. En tant que point d'accès unique et central à l'information, l'outil est conçu afin d'améliorer la compréhension collective des mesures d'adaptation, faciliter la prise de conscience des efforts réalisés dans ce domaine, encourager l'apprentissage et la poursuite de l'action, et permettre le suivi des progrès en matière d'adaptation au niveau mondial.

¹⁷ Voir <https://unfccc.int/event/ipcc-event-assessing-adaptation-needs-findings-from-the-ipcc-wgii-contribution-to-its-sixth>.

¹⁸ <https://www.ledslac.org/taller-regional-2023>.

¹⁹ Voir <https://unfccc.int/event/2023-ac-adapt-forum>.

²⁰ Voir <https://unfccc.int/event/ac-info-series-state-of-adaptation>.

29. À sa vingt-quatrième réunion, le Comité a donné des orientations supplémentaires au secrétariat concernant la procédure à suivre pour achever l'élaboration des profils de pays. Le Comité assistera le secrétariat à cette fin, notamment afin de mettre au point un protocole de validation des informations figurant dans les profils avant leur publication.

b) Ateliers régionaux

30. Les ateliers visant à stimuler la cohérence régionale des mesures d'adaptation avaient pour objectifs :

a) De renforcer la collaboration du Comité avec les organisations, centres et réseaux nationaux, régionaux et internationaux et de favoriser les échanges sur les solutions, bonnes pratiques, priorités et mesures régionales et transfrontalières et sur l'appui apporté aux initiatives transfrontalières et multinationales en matière d'adaptation ;

b) D'améliorer la compréhension des mesures d'adaptation régionales et transfrontalières, des priorités établies et de l'appui fourni dans ce cadre et de coordonner l'action des organisations, des banques de développement et d'autres parties prenantes clés afin de renforcer les synergies et d'œuvrer à un avenir résilient face au climat, et d'étudier des solutions pour combler les lacunes et répondre aux besoins conformément au programme mondial d'adaptation.

31. Les résultats de tous les ateliers régionaux organisés par le Comité feront l'objet d'une synthèse, qui sera présentée lors du prochain forum de l'adaptation. Les ateliers régionaux ont été organisés à l'occasion des principales manifestations régionales suivantes :

a) la Semaine mondiale de l'adaptation à Incheon City (République de Corée), les 28 et 29 août 2023 ;

b) la Semaine africaine du climat à Nairobi (Kenya), les 5 et 6 septembre 2023 ;

c) la Semaine du climat pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à Riyad (Arabie saoudite), le 8 octobre 2023 ;

d) la Semaine du climat pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Panama City (Panama), les 24 et 25 octobre 2023.

32. Comme suite à la demande que lui a faite la CMA, visant ce qu'il continue à collaborer avec le GIEC pour des travaux techniques et de fond²¹, le Comité a invité le secrétariat du GIEC à présenter un exposé lors des séances d'ouverture de tous les ateliers régionaux qu'il a organisés en 2023. Les exposés contenaient des informations sur les dernières conclusions de la contribution du Groupe de travail II au sixième Rapport d'évaluation du GIEC. On trouvera sur la page Web créée pour chaque atelier des rapports de synthèse informels, des enregistrements d'entretiens et d'autres documents de référence²². En outre, le Comité a lancé une enquête pour chaque région, dans le cadre de laquelle il a invité les organisations œuvrant à l'adaptation aux changements climatiques à faire part des activités régionales, transfrontalières et multinationales qu'elles mènent, ainsi que de leurs suggestions pour une collaboration accrue. Les enquêtes ont été largement diffusées avant et pendant les ateliers et resteront accessibles sur la page Web de l'atelier concerné jusqu'au 31 décembre 2023, afin de recueillir d'autres contributions. Les premiers résultats de ces enquêtes ont été présentés pendant les ateliers.

33. À sa vingt-quatrième réunion, le Comité a pris note des projets de rapports de synthèse informels des deux premiers ateliers régionaux et de la présentation des résultats de ces ateliers par le secrétariat²³. Il a demandé au secrétariat d'établir un document succinct contenant les principaux résultats et les enseignements à retenir des activités régionales

²¹ Voir décision 10/CMA.4.

²² Voir <https://unfccc.int/AC-boosting-region-wide-coherence-on-adaptation>.

²³ Les ateliers régionaux pour les régions Asie-Pacifique et Afrique ont eu lieu en août et septembre 2023, respectivement, et les rapports ont été élaborés avant la vingt-quatrième réunion du Comité. L'atelier pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a eu lieu le 8 octobre 2023 et l'atelier pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes s'est déroulé après la vingt-quatrième réunion du Comité, qui s'est tenue du 10 au 13 octobre 2023.

menées en 2023, qui servira de base aux débats menés en préparation de sa vingt-cinquième réunion et du prochain forum de l'adaptation, et de définir le thème et l'approche des activités régionales du Comité pour 2024.

c) Préparatifs du forum sur l'adaptation

34. Soucieux d'organiser des manifestations de haut niveau afin de donner une visibilité mondiale à l'action pour l'adaptation au niveau mondial, le Comité organise régulièrement le forum sur l'adaptation depuis 2013. Dix ans après le premier forum, alors que l'adaptation continue à susciter une forte attention de la part du public et des responsables politiques, le Comité s'appuie toujours sur cette instance pour mettre en avant l'importance de la question et promouvoir une action cohérente et de grande ampleur.

35. À sa vingt-quatrième réunion, le Comité a examiné une note de cadrage actualisée²⁴ sur le forum sur l'adaptation et a demandé au secrétariat de continuer à mettre à jour cette note afin de prendre en compte les informations reçues d'organisations des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et d'autres partenaires en réponse à un appel à manifestation d'intérêt²⁵. Le Comité a discuté de la manière la plus efficace de faire en sorte que le forum atteigne son objectif de favoriser la collaboration et l'établissement des partenariats nécessaires à l'avancement des mesures d'adaptation. Afin que la CMA puisse, à sa cinquième session, examiner les principaux résultats attendus du bilan mondial et du programme de travail Glasgow-Charlemagne sur l'objectif mondial en matière d'adaptation, et disposer du temps nécessaire pour étudier plus en détail les résultats des ateliers régionaux mentionnés aux paragraphes 30 à 33 ci-dessus, le Comité a décidé de reporter à mars 2024 le prochain forum sur l'adaptation prévu en octobre 2023, qui se tiendra en même temps que sa vingt-cinquième réunion.

4. Prise en compte des questions de genre

36. À sa vingt-septième session, la COP a pris note avec satisfaction du travail accompli par les organes constitués pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes²⁶ et contribuer à l'exécution du plan d'action pour l'égalité des sexes, y compris au niveau national, et a invité les organes constitués à renforcer leur contribution²⁷.

37. Le Comité, qui a déjà décidé de prendre en compte les questions de genre dans toutes ses activités²⁸, a redoublé d'efforts à cet égard au cours de la période considérée en intégrant ces questions à ses manifestations, documents et rapports. Ainsi :

a) Le Comité a collaboré avec son équipe spéciale des PNA et avec l'équipe chargée des questions de genre du secrétariat pour produire une note d'orientation portant sur les bonnes pratiques visant à mettre au premier plan et à intégrer dans les stratégies climatiques les mesures d'adaptation tenant compte des questions de genre ainsi que sur les progrès accomplis et les enseignements à retenir en la matière²⁹. La note sera largement diffusée par les réseaux de l'équipe spéciale des PNA (voir le paragraphe 61 ci-après) ainsi que par les canaux de communication habituels du Comité ;

b) La nécessité de renforcer la prise en compte des questions de genre dans les PNA et dans les mesures d'adaptation prises aux niveaux régional, transfrontalier et multinational a été présentée comme une priorité lors des ateliers régionaux mentionnés au paragraphe 3 b) de la section IV.A ci-dessus. Les participants aux différentes manifestations ont souligné que l'absence de collecte et d'analyse différenciées de données selon le genre était une lacune persistante qu'il fallait s'employer à combler afin de comprendre les besoins et les possibilités d'action en matière d'adaptation en fonction du genre ;

²⁴ Voir le document AC24/CN/6D du Comité de l'adaptation.

²⁵ <https://unfccc.int/documents/631592>.

²⁶ Décision 3/CP.25, annexe.

²⁷ Décision 24/CP.27, par 3 et 17.

²⁸ Voir le document AC19/INFO/5C du Comité de l'adaptation.

²⁹ Comité de l'adaptation, 2023. *Progress, good practices and lessons learned in prioritizing and incorporating gender-responsive adaptation action*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/node/632770/>.

c) Les profils de pays décrits au paragraphe 28 ci-dessus comprendront des informations indiquant si et de quelle manière le pays a mis en œuvre des stratégies et des mesures d'adaptation tenant compte des questions de genre ;

d) Le document technique du Comité³⁰ sur le suivi et l'évaluation de l'adaptation au niveau national et infranational indique que le genre, y compris la sensibilité au genre, est une question importante à laquelle les pays accordent souvent la priorité lorsqu'ils mettent en place des systèmes de suivi et d'évaluation de l'adaptation, et que plusieurs pays ont reconnu l'importance de s'appuyer sur des données ventilées par sexe et des évaluations des incidences pour les femmes et les hommes afin de comprendre les effets différenciés selon le genre des changements climatiques et des mesures d'adaptation. Le document technique contient plusieurs études de cas illustrant la manière dont certains pays ont intégré la prise en compte des questions de genre dans leur cadre de suivi et d'évaluation de l'adaptation ;

e) Le document établi conjointement par le Comité et le LEG³¹, en collaboration avec le CPF sur les méthodes d'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui fourni montre de quelle manière les considérations de genre sont devenues au fil du temps un facteur important pour déterminer l'efficacité de l'action et de l'appui en matière d'adaptation.

38. L'une des coprésidentes du Comité a participé pendant la cinquante-huitième session des organes subsidiaires à un dialogue entre présidents des organes constitués sur les progrès réalisés en matière d'intégration des questions de genre dans les travaux de ces organes.

B. Sensibilisation, communication et échange d'informations

39. À sa vingt-sixième session, la COP a invité le Comité à renforcer sa capacité à mesurer la portée de ses manifestations et publications en prévoyant dans son plan de travail modulable la collecte de statistiques, ventilées par genre et par région, sur les effets de ses activités de sensibilisation, de communication et de diffusion d'informations³². En réponse, le Comité a lancé une enquête en vue de savoir qui suivait ses travaux ou serait susceptible de le faire afin d'améliorer constamment ses efforts de communication. L'enquête était disponible en ligne dans les six langues officielles de l'ONU entre juillet et septembre 2023 et s'accompagnait d'une vaste campagne d'information, menée par l'intermédiaire des points de contact du Comité pour l'adaptation³³, des centres régionaux de collaboration de la Convention, des bulletins d'information internes et externes (par exemple, le bulletin d'information du Réseau pour l'adaptation en Asie et dans le Pacifique) et des médias sociaux. Les résultats de l'enquête ont été communiqués au Comité à sa vingt-quatrième réunion et sont accessibles au public³⁴. Le Comité a décidé de lancer à nouveau l'enquête immédiatement après sa vingt-quatrième réunion et de la rendre à nouveau accessible sur son site Web³⁵ afin que davantage de personnes puissent y répondre (elles étaient 453 au 19 octobre 2023) et d'en présenter les résultats à sa vingt-cinquième réunion.

40. En outre, la COP, à sa vingt-septième session et la CMA, à sa quatrième session, ont encouragé le Comité à recourir davantage aux plateformes d'information, à la communication dans des langues autres que l'anglais et à l'organisation de manifestations régionales et de dialogues des savoirs comme moyens d'améliorer la diffusion, la compréhension et l'utilisation de ses supports de connaissances par les organisations et les

³⁰ Comité de l'adaptation, 2023. *Monitoring and evaluation of adaptation at the national and subnational levels: Technical paper by the Adaptation Committee*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/node/632792>.

³¹ Voir le document AC-LEG/2023/1 du Comité de l'adaptation et du LEG, disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/node/632772/>.

³² Décision 2/CP.26, par. 4.

³³ Voir <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/resources/adaptation-contact-points>.

³⁴ Voir <https://unfccc.int/documents/632431>.

³⁵ Voir <https://unfccc.int/audience-assessment-survey>.

praticiens tant dans le cadre du processus de la Convention qu'en dehors de ce processus et dans toutes les régions géographiques³⁶.

41. Ces manifestations régionales sont décrites aux paragraphes 30 à 33 ci-dessus. En outre, le Comité a produit une courte vidéo de présentation de son travail et de ses fonctions, qu'il a diffusée sur son stand d'information lors de l'Expo PNA et de la Semaine mondiale de l'adaptation 2023 organisée par la République de Corée. En outre, un plus grand nombre de produits de communication du Comité commencent à être disponibles dans d'autres langues officielles de l'ONU que l'anglais. Il s'agit notamment d'une brochure et d'une affiche contenant des informations générales sur le Comité, qui ont été traduites en espagnol et en français pour l'Expo PNA en 2023, qui a eu lieu à Santiago (Chili)³⁷, et pour les semaines régionales sur le climat organisées en 2023 en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les enquêtes sur les efforts d'adaptation régionaux mentionnées au paragraphe 32 ci-dessus ont été traduites en arabe, en espagnol et en français pour les régions concernées, et le document technique mentionné au paragraphe 63 ci-dessous devrait être traduit en français et en espagnol.

42. Le Comité a amélioré l'accessibilité de ses pages Web afin de faciliter la navigation sur son site et a publié deux ouvrages conçus avec soin : l'un sur le genre (voir le paragraphe 37 a) ci-dessus) et l'autre sur le suivi et l'évaluation (voir le paragraphe 63 ci-après).

43. Enfin, le Comité a publié les numéros 13 à 15 du bulletin sur le financement de l'adaptation en collaboration avec le Fonds pour l'adaptation, le FVC, le FEM, le LEG et le CPF afin d'informer un large éventail de parties prenantes des faits nouveaux survenus dans le domaine du financement international de l'adaptation³⁸.

44. Tous les produits d'information du Comité sont disponibles sur les pages Web du Comité et largement diffusés, notamment sur le site Web du secrétariat³⁹, sur le portail des connaissances sur l'adaptation et sur les comptes X (anciennement Twitter)⁴⁰ et Facebook d'Adaptation Exchange⁴¹. En outre, un nouveau groupe LinkedIn⁴² a été créé, dans le cadre de la stratégie et du plan de communication du Comité, qui compte plus de 1 500 abonnés et dont les messages étaient vus par plus de 10 000 personnes chaque semaine au 19 octobre 2023.

45. De plus, le Comité fournit aux points de contact pour l'adaptation, deux fois par an (avant les sessions des organes subsidiaires), des informations sur les activités à venir et sur les nouvelles publications du Comité, du LEG et d'autres organisations et partenaires concernés, telles que les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi, ainsi que sur les efforts déployés par les Parties pour élaborer et exécuter les PNA. Le Comité a également participé, lors de la vingt-septième session de la COP, à la journée de formation en espace ouvert organisée dans le cadre du quatrième Pôle de renforcement des capacités, afin de présenter ses publications et d'en discuter avec un public plus large⁴³.

C. Fourniture d'un appui technique et de conseils aux Parties

46. Le Comité continue de fournir un appui technique et des conseils aux Parties pour la planification et la mise en œuvre de l'adaptation, et pour l'examen des progrès d'ensemble accomplis en matière d'adaptation aux niveaux infranational, national et global. Ces activités

³⁶ Décisions 8/CP.27 et 10/CMA.4.

³⁷ Voir <https://napexpo.org/2023>.

³⁸ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/adaptation-committee-ac/publications-bulletin-adaptation-committee>.

³⁹ Voir, par exemple, l'article intitulé « Adaptation Committee launches regional work to prepare ground for new era of strengthening climate resilience », disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/news>.

⁴⁰ <https://twitter.com/AdaptXChange>.

⁴¹ <https://www.facebook.com/The.Adaptation.Exchange>.

⁴² Voir <https://www.linkedin.com/groups/13985893/>.

⁴³ Voir <https://unfccc.int/pccb/4CBHub/OSLDay>.

visent à s'acquitter des mandats conférés par la CMA et, en travaillant en étroite collaboration avec le LEG, avec la contribution de l'équipe spéciale des PNA, à faire en sorte que les PNA soient les principaux instruments de planification et de mise en œuvre des mesures d'adaptation au niveau national.

1. Mandats de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

47. Le Comité a été chargé d'œuvrer, au moyen de différentes activités, à l'application des dispositions de l'Accord relatives à l'adaptation, parfois en collaboration avec le LEG et d'autres organes constitués. Il informe les Parties et les autres parties prenantes de ces travaux sur une page Web prévue à cet effet⁴⁴.

a) Modalités de prise en compte des efforts d'adaptation des pays en développement parties

48. À sa première session, la CMA a prié le secrétariat, sous la direction du Comité et du LEG, et en collaboration avec les parties prenantes concernées, d'établir tous les deux ans, à compter de 2020, des rapports de synthèse sur des thèmes spécifiques de l'adaptation, en mettant l'accent sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques recensées dans les pays en développement parties⁴⁵, afin de prendre la mesure de leurs efforts d'adaptation. Le rapport de synthèse le plus récent porte sur les mesures prises par les pays en développement pour évaluer et prendre en charge les coûts de l'adaptation⁴⁶.

49. À sa vingt-troisième réunion, le Comité a décidé que le rapport de synthèse de 2024 devait mettre l'accent sur les efforts déployés par les pays en développement pour mettre en place des dispositifs institutionnels de planification et de mise en œuvre des mesures d'adaptation à différents niveaux de l'administration, et sur les mesures prises pour associer les parties prenantes à la planification et à la mise en œuvre. Le Comité a confirmé cette orientation à sa vingt-quatrième réunion et un premier projet de rapport sera disponible pour qu'il l'examine à sa vingt-cinquième réunion.

b) Méthodes permettant d'examiner le caractère adéquat et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui

50. À sa première session, la CMA a invité le Comité et le LEG, en collaboration avec le CPF et les experts compétents, à contribuer à de nouveaux travaux techniques en continuant de compiler les méthodes existantes pour examiner si l'adaptation et l'appui sont adéquats et efficaces⁴⁷. Le Comité et le LEG ont commencé les travaux en 2020, notamment en lançant un appel à contributions et en compilant les méthodes pertinentes dans un projet de document de référence⁴⁸.

51. Le Comité et le LEG ont mis sur pied un groupe de travail conjoint dans le cadre de leur mandat commun, composé des coordonnateurs thématiques des deux organes constitués et ont invité des représentants du CPF à s'y joindre. Ce groupe de travail a tenu cinq réunions, dont l'une en 2023, afin de donner un avis sur la poursuite de la compilation des méthodes existantes et a examiné les moyens d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui dans le cadre du bilan mondial⁴⁹.

⁴⁴ <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/adaptation-committee-ac/mandates-from-the-conference-of-the-parties-serving-as-the-meeting-of-the-parties-to-the-paris#eq-2>.

⁴⁵ Décision 11/CMA.1, par. 13.

⁴⁶ Comité de l'adaptation, 2022. *Efforts of developing countries in assessing and meeting the costs of adaptation: Lessons learned and good practices. Synthesis report by the Adaptation Committee in the context of the recognition of adaptation efforts of developing country Parties.*

Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/node/631157/>.

⁴⁷ Décision 11/CMA.1, par. 35.

⁴⁸ Voir la note 31 ci-dessus.

⁴⁹ Les rapports d'avancement du groupe de travail sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/mandates-from-the-cma/methodologies-adequacy-and-effectiveness>.

52. Au cours de la période considérée, et en prenant en compte les travaux menés par le groupe de travail conjoint, le Comité et le LEG ont établi une version définitive du document de référence qui compile les méthodes existantes pertinentes. Ce document contient des exemples d'application des méthodes à différentes échelles, des enseignements à retenir, des lacunes et des difficultés, des réflexions sur l'examen mondial de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, et des propositions tirées des débats récents menés dans le cadre des dialogues techniques du bilan mondial et dans d'autres instances. L'une des coprésidentes du Comité a présenté les conclusions du document et les progrès réalisés par le groupe de travail conjoint à la troisième réunion du dialogue technique du premier bilan mondial, en juin 2023⁵⁰.

53. À sa vingt-quatrième réunion, le Comité a pris note des informations figurant dans le projet de document de référence et a accueilli avec intérêt l'intervention faite par le secrétariat au nom du LEG sur la coopération à l'œuvre dans les travaux. Il a demandé au secrétariat de lui envoyer la version finale du document pour approbation tacite avant la fin du mois d'octobre, à la suite de quoi il se chargera de le publier et de le diffuser largement, notamment en le présentant à une réunion d'information à la vingt-huitième session de la COP, si possible. Le Comité et le LEG, en collaboration avec le CPF, continueront à compiler les méthodes existantes, qui seront mises à disposition sur le portail des connaissances sur l'adaptation.

2. Contributions au bilan mondial et au programme de travail sur l'objectif mondial en matière d'adaptation

54. Le Comité a beaucoup œuvré à l'élaboration et à la mise en œuvre du **programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation**, d'une durée de deux ans, et y contribue depuis sa mise en place. En réponse à l'invitation, adressée par la CMA à sa quatrième session, à continuer de contribuer au programme de travail de Glasgow-Charm el-Cheikh en 2023, notamment en partageant les résultats de ses travaux relatifs aux indicateurs, aux mesures et aux objectifs à différents niveaux de gouvernance, et à d'autres domaines relevant de sa compétence⁵¹, le Comité a créé, à sa vingt-troisième réunion, un groupe de travail chargé de décider quelle forme prendra cette contribution technique. Il a ensuite fait une intervention sur la fixation d'objectifs, les méthodes et les indicateurs en matière d'adaptation pendant le sixième atelier organisé dans le cadre du programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh, les 5 et 6 juin 2023.

55. Le Comité a apporté des contributions à la troisième réunion du dialogue technique du premier bilan mondial, tenue pendant la cinquante-huitième session des organes subsidiaires, concernant ses travaux et les travaux menés par le LEG et le CPF sur l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui fourni en matière d'adaptation (voir les paragraphes 50 et 51 ci-dessus).

56. À sa vingt-quatrième réunion, le Comité a invité les représentants des présidences des vingt-septième et vingt-huitième sessions de la COP et les Présidents du SBSTA et du SBI à un dialogue informel sur la promotion de la mise en œuvre d'une action renforcée pour l'adaptation de manière cohérente au titre de la Convention et de l'Accord de Paris associant également d'autres parties prenantes. Il a confirmé sa volonté d'appuyer tous travaux futurs confiés par la COP, à sa vingt-huitième session, et par la CMA, à sa cinquième session.

3. Planification et mise en œuvre de l'adaptation

57. Les activités du Comité en matière de planification et de mise en œuvre ont porté principalement sur les travaux de son équipe spéciale des PNA et sur les lacunes et les besoins recensés dans l'élaboration et l'exécution des PNA, notamment s'agissant de l'appui qui leur est fourni.

58. **L'équipe spéciale des PNA** aide le Comité à partager ses travaux relatifs aux PNA avec d'autres organes constitués et à solliciter des contributions et des observations sur les aspects des travaux qui concernent directement la planification et la mise en œuvre de

⁵⁰ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/632771>.

⁵¹ Décision 3/CMA.4, par. 22.

l'adaptation à l'échelle nationale. Conformément à son mandat, elle comprend des représentants du Comité, du Fonds pour l'adaptation, du FVC, du FEM, du LEG, du CPF et du CET. En 2023, le Comité et l'équipe spéciale des PNA ont accueilli des membres d'autres organes constitués qui ont contribué aux travaux, à savoir : le GCE, le Groupe de facilitation, le Comité de Paris et le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie. Les activités de l'équipe spéciale des PNA recoupent celles qui sont menées dans le cadre du dialogue annuel du Comité mentionné au paragraphe 20 ci-dessus, notamment en ce qui concerne les lacunes à combler et les besoins à satisfaire dans l'élaboration et l'exécution des PNA.

59. Le responsable de l'équipe spéciale des PNA présente oralement ou par écrit à chaque réunion du Comité un rapport d'activité sur le travail de collaboration effectué par l'équipe conformément à son plan de travail triennal⁵². L'équipe spéciale des PNA effectue la majeure partie de son travail en échangeant des documents et des informations par courrier électronique, mais s'est réunie en ligne au cours de la période considérée, le 4 mai 2023, pour procéder à des échanges de vues sur les tâches en cours et à venir⁵³.

60. L'équipe spéciale des PNA a contribué à une manifestation parallèle organisée par le Comité pendant l'Expo PNA en 2023 sur le thème du renforcement de l'adaptation, intitulée « Addressing the data gap in climate change adaptation planning and implementation in collaboration with the private sector » (combler le manque de données dans la planification et la mise en œuvre de l'adaptation aux changements climatiques en collaboration avec le secteur privé)⁵⁴. La manifestation a mis l'accent sur les avantages et les difficultés de la collaboration avec le secteur privé en matière de collecte, mise à disposition et utilisation de données et d'informations en matière d'adaptation, sur les principaux éléments d'une bonne collaboration, études de cas à l'appui, et sur le rôle des technologies d'avant-garde dans la collecte et l'analyse des données.

61. En ce qui concerne le **genre**, l'équipe spéciale des PNA a participé à l'élaboration de la note d'orientation susmentionnée sur les bonnes pratiques visant à mettre au premier plan et à intégrer les mesures d'adaptation tenant compte des questions de genre ainsi que sur les progrès accomplis et les enseignements à retenir, dans le cadre du plan de travail modulable du Comité pour la période 2022-2024.

62. Dans le domaine de l'**appui à l'adaptation**, le Comité publie périodiquement le bulletin sur le financement de l'adaptation et aide le CPF à élaborer un projet d'orientations destinées aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier. Entre ses vingt-troisième et vingt-quatrième réunions, le Comité est convenu de sa contribution pour 2023 et l'a soumise au CPF⁵⁵.

4. Suivi et évaluation

63. Depuis sa création, le Comité donne la priorité aux activités de **suivi et d'évaluation** de l'adaptation. Conformément à son plan de travail modulable pour 2022-2024, il a élaboré la version définitive d'un document technique sur le suivi et l'évaluation des mesures d'adaptation aux niveaux national et infranational (voir également le paragraphe 6 ci-dessus). Les auteurs du document se penchent sur la situation actuelle en matière de suivi et d'évaluation de l'adaptation aux changements climatiques aux niveaux national et infranational, en commençant par examiner l'ensemble des principales questions méthodologiques et conceptuelles dans ce domaine. L'élaboration et l'application de systèmes de suivi et d'évaluation de l'adaptation aux niveaux national et infranational sont également examinées, en se fondant sur des études de cas qui illustrent les progrès accomplis

⁵² Les mises à jour fournies pendant les vingt-troisième et vingt-quatrième réunions du Comité sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/event/AC-23> et <https://unfccc.int/event/AC-24> respectivement.

⁵³ On trouvera plus d'informations à l'adresse : <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/adaptation-committee-ac/AC-NAPTF>.

⁵⁴ Voir <https://napexpo.org/2023/sessions/4-1-3-closing-the-data-gap-in-climate-change-adaptation-planning-and-implementation-in-collaboration-with-the-private-sector-ac/>.

⁵⁵ Disponible à l'adresse suivante : https://unfccc.int/scf/scf-meetings-and-documents#__nd-SCF-Meeting-26--28-September-2023-Geneva-Switzerland. Voir point 5.

en la matière par les différents pays, malgré les difficultés rencontrées. Le Comité a déjà prévu dans son plan de travail modulable des activités de suivi du document technique, notamment une manifestation organisée en collaboration avec le Réseau mondial pour les PNA et l'Organisation de coopération et de développement économiques lors de la conférence Adaptation Futures 2023⁵⁶, tenue du 2 au 6 octobre 2023 à Montréal (Canada).

64. À la vingt-quatrième réunion du Comité, le Réseau mondial pour les PNA a présenté une boîte à outils pour le suivi, l'évaluation et l'apprentissage des processus des PNA, que le Comité a accepté d'examiner plus en détail après sa vingt-quatrième réunion. Ces examens seront entrepris en vue d'étudier d'autres possibilités de collaboration et de garantir la cohérence et la complémentarité avec d'autres produits et outils élaborés par le Comité et dans le contexte plus large de la Convention.

V. Recommandations destinées à la Conférence des Parties et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

65. Compte tenu des activités menées au cours de la période considérée, le Comité est convenu d'adresser, pour examen, des recommandations à la COP, à sa vingt-huitième session, à la CMA, à sa cinquième session, au SBSTA, à sa cinquante-neuvième session, et au SBI, à sa cinquante-neuvième session.

66. La COP et la CMA voudront peut-être prendre note avec satisfaction :

- a) Du présent rapport ;
- b) Des progrès réalisés par le Comité dans l'exécution de son plan de travail modulable pour 2022-2024 et inviter les organes constitués et les structures institutionnelles relevant de la Convention et de l'Accord de Paris, les Parties et les entités non parties, selon qu'il convient, à tirer parti dans leurs travaux des résultats du plan de travail qu'elles jugent utiles ;
- c) Des efforts accrus du Comité en vue de promouvoir la mise en œuvre de manière cohérente d'une action renforcée pour l'adaptation au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, en associant d'autres parties prenantes, notamment au moyen d'une collaboration avec d'autres organes constitués et avec ses partenaires du programme de travail de Nairobi, et en poursuivant ses travaux au niveau régional ;
- d) De la réponse du Comité et du LEG, en collaboration avec le CPF, à l'invitation faite par la CMA à continuer de compiler les méthodes existantes pour examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui⁵⁷, lesquelles figurent dans le document de référence contenant la compilation actuelle des méthodes et des propositions d'activités à mener à l'avenir ;
- e) Des contributions du Comité au programme de travail biennal de Glasgow-Char el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation, et de la volonté du Comité d'appuyer la poursuite des travaux découlant des résultats du programme de travail, compte tenu de l'utilité pour le programme de travail des travaux techniques du Comité et de ses activités ;
- f) Du document technique du Comité intitulé « Monitoring and evaluation of adaptation at the national and subnational levels » (Suivi et évaluation de l'adaptation aux niveaux national et infranational) et des autres travaux menés par le Comité sur le suivi et l'évaluation de l'adaptation afin de fournir un appui technique aux Parties et de leur donner des orientations.

⁵⁶ Voir <https://adaptationfutures.com/>.

⁵⁷ Décision 11/CMA.1, par. 35.